# Crédit de Fr. 1'700'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture Sud de Wenger SA et sur le toit du Campus tertiaire Avenir 33

#### 1. PREAMBULE

Dans le cadre des études sur le potentiel solaire global de Delémont, une analyse de détail a été réalisée sur 21 sites potentiels présentant les meilleures opportunités de construction. Cette étude est basée sur une analyse incluant 12 critères d'ordre technique et économique. Les projets de centrale solaire de la patinoire et de Wenger SA ont déjà été réalisés en 2013, sur la base de cette analyse globale. Le centre d'exploitation des SID était le prochain projet sur cette liste. Une demande de crédit pour réaliser cette installation a été présentée en début d'année dans les commissions des finances et de l'énergie et des eaux avant d'être retirée peu avant le Conseil de ville du 24 février 2014. La raison de ce retrait à court terme était justifiée par l'identification, au début du mois de février 2014, d'un projet d'assainissement d'une toiture industrielle d'une surface brute d'environ 3'300 m². Après analyse, ce projet est plus rentable énergétiquement et financièrement que celui du centre d'exploitation des SID.

En lieu et place du projet du centre d'exploitation des SID, le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil de Ville une demande de crédit pour réaliser ce nouveau projet qui se situe sur le bâtiment Sud de Wenger SA. De plus, pour atteindre les objectifs de production de 1'000'000 kWh/an photovoltaïque local, et principalement pour profiter des opportunités et synergies de construction, les SID désirent également réaliser une centrale photovoltaïque sur le toit du Campus tertiaire en cours de construction à la rue de l'Avenir 33 (ciaprès Avenir 33)

La centrale "Wenger Sud" sera totalement identique en termes de production énergétique que la patinoire, soit une puissance de 456 kWc et une production annuelle de 415'000 kWh. La surface photovoltaïque nette sera de 2'305 m<sup>2</sup>.

La centrale "Avenir 33" aura une puissance de 105 kWc et une production annuelle de 95'000 kWh. La surface photovolta $\ddot{q}$ que nette sera de 528 m<sup>2</sup>.

Comme pour les centrales photovoltaïques de la patinoire et de WENGER SA, les SID s'engagent donc à produire et consommer l'énergie locale et renouvelable pour leurs propres besoins. Les SID fourniront également cette énergie à leurs clients au travers des nouveaux produits 100 % renouvelables TOPAZE et AMBRE.

Comme mentionné aux commissions en février 2014, ces projets sont les derniers qui sont soumis à l'approbation du Conseil de Ville tant que les projets restent en liste d'attente de la subvention fédérale (RPC). Au moment du déblocage de la liste RPC, les projets "viennent ensuite" pourront être soumis au Conseil de Ville. Une possibilité d'investir dans de nouvelles centrales photovoltaïques avant déblocage des listes RPC reste réservée en cas de demande pour les produits TOPAZE et AMBRE dépassant les productions des quatre centrales construites (patinoire, Wenger Nord, Wenger Sud, Avenir 33).

Le capital de Fr. 1'700'000.- sera financé par le processus de "prêts citoyens". Le modèle de la patinoire est en effet un succès avec plus de 66 % de participation par fonds "citoyens". Le solde sera financé soit par les fonds propres des SID, soit par voie d'emprunt bancaire. A noter que cette souscription restera réservée aux collectivités et institutions publiques locales, cantonales et partenaires (notamment La Charte), aux personnes physiques ou morales, locales et cantonales. Une promesse de Fr. 170'000.- a d'ores et déjà été enregistrée pour le projet "Avenir 33".

#### 2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Comme pour la patinoire et pour Wenger SA Nord, l'intégration architecturale, notamment et principalement le choix de l'inclinaison des panneaux photovoltaïques, a été étudiée pour préserver l'enveloppe originelle des bâtiments.

La partie visible des travaux sera uniquement concentrée sur la toiture des deux bâtiments mais dès la fin des travaux, les panneaux seront pour ainsi dire invisibles depuis le sol. Les équipements techniques (onduleurs, armoires basse tension, etc.) seront concentrés

- 1) en façade Sud (onduleurs pour le projet "Wenger Sud");
- 2) en toiture (onduleurs pour le projet "Avenir 33");
- 3) dans les locaux techniques des deux bâtiments.

Les stations transformatrices existantes "Wenger" et "Bellevoie" auxquelles ces centrales seront raccordées ne nécessitent pas de modification. Les conduites nécessaires pour le tirage des câbles de raccordement au réseau seront de toute façon posées dans le cadre des travaux de construction de "Avenir 33" et ne génèrent pas de coûts supplémentaires. "Wenger Sud" ne nécessite pas de travaux de génie civil.

Les toitures seront louées sur 25 ans, soit payées une fois à la mise en service soit par locations annuelles. C'est une pure action de comptabilité analytique pour définir objectivement et exhaustivement le coût de production de l'énergie de chaque centrale. La location sera de Fr. 1.-/m²/an pendant 25 ans.

#### 3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant des travaux est de Fr. 1'700'000.- HT. Il se compose comme suit :

Centrale photovoltaïque "Wenger Sud"	Fr.	750'000 HT
Onduleurs "Wenger Sud"	Fr.	185'000 HT
Equipements électromécaniques et comptage "Wenger Sud"	Fr.	220'000 HT
Prestations de montage et mise en service "Wenger Sud"	Fr.	130'000 HT
Divers "Wenger Sud" (environ 5 %)	Fr.	65'000 HT
Centrale photovoltaïque "Avenir 33"	Fr.	170'000 HT
Onduleurs "Avenir 33"	Fr.	45'000 HT
Equipements électromécaniques et comptage "Avenir 33"	Fr.	72'000 HT
Prestations de montage et mise en service "Avenir 33"	Fr.	45'000 HT
Divers "Avenir 33" (environ 5 %)	<u>Fr.</u>	18'000 HT
TOTAL	Fr.	1'700'000 HT

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de mars 2014 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

Le crédit de Fr. 1'700'000.- sera couvert selon les principes évoqués au point 1 du présent message dont la charge financière maximale (intérêts 2.25 % et amortissements sur 25 ans) s'élèvera à Fr. 106'250 par année. Les produits spécifiques, 100 % renouvelables, solaire et local AMBRE et TOPAZE ont été créés au printemps 2014 en partenariat avec les membres de La Charte et lancés sur le marché le 22 avril 2014, "Journée mondiale de la Terre". La totalité de l'énergie sera vendue au travers de ces nouveaux produits, sans incidence ni sur le prix de l'énergie électrique OPALE, ni sur le prix de l'eau. Les SID s'engagent à consommer la totalité de l'énergie produite si nécessaire. Ce financement garantira la rentabilité des centrales. A noter enfin que les installations seront inscrites en liste d'attente du programme fédéral de rétribution à prix coûtant (RPC) lors de la signature des contrats de location des toitures avec les propriétaires.

Les détails des projets peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

### 4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 2 juin 2014 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances :
- sur proposition du Conseil communal ;

## <u>arrête</u>

- Le crédit de Fr. 1'700'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture Sud de Wenger SA et sur le toit du Campus tertiaire Avenir 33 est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par le processus de "prêts citoyens" et par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Pierre Chételat Edith Cuttat Gyger